

MINISTERE DES HYDROCARBURES

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

CABINET

✉ 2120

☎ (242) 81.58.23

81.10.86

N° 10 X 10 340 /MHC/dgh.-

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

Brazzaville, le 24 AVR 2019

Les Ministres

A

Monsieur le Directeur Général  
De la société Eni Congo

**-POINTE-NOIRE-**

**Objet : Fin des Accords Commerciaux**

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre du suivi de la récupération des coûts d'investissements liés à la construction de la CEC et de tous les projets intégrés : DEPN, CEC, RIT et MGG, par la société Eni Congo sur les Droits à Huile de l'Etat, et ce conformément à l'Accord Commercial du 02 Novembre 2010 et à ses différents Avenants,

Nous vous informons que l'échéance prévue pour la récupération totale desdits investissements est arrivée à son terme depuis le 20 janvier 2019, avec un dernier prélèvement effectué d'une quantité de **141'760 barils**.

En conséquence, la société Eni Congo est instruite de ne plus prélever mensuellement les 171'000 barils prévus au titre du remboursement des CAPEX préfinancés.

Nos équipes diligenteront, dans un délai raisonnable, un audit de ces CAPEX et prélèvements y relatifs.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

**Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA**  
Ministre des Hydrocarbures

**Calixte NGANONGO**  
Ministre des Finances et du Budget

Cc : Total E&P Congo, Opérateur du Terminal de Djeno